



## Huissier saisie pour découvert bancaire 2004

Par **Hermes06**, le **20/09/2014** à **10:01**

Bonjour,

Je vous écris désespère après la visite d'huissier ce vendredi à mon domicile,

J'étais en découvert de 800 euros en 2004, qui au fil des jours a augmenté allant jusqu'à 1000 euros, ne pouvant pas payer j'ai changé de banque.

Une société de recouvrement, huissier etc a réussi à trouver mes coordonnées bancaires, a fait des saisies sur mon compte au mois d'août.

Je l'ai appelé au mois d'août pour payer en plusieurs fois. Ils m'ont donné leurs accord. J'ai donc payé 50 euros au mois d'août, et mon dernier versement date du 12 septembre.

Mais vendredi les huissiers sont quand même venus chez moi pour cette dette !! J'étais absent, ils m'ont laissé un papier rouge comme quoi ils revenaient sous 48h.

Je suis vraiment perdu..

Par **aguesseau**, le **20/09/2014** à **15:30**

bjr,

vous écrivez que l'huissier a fait des saisies sur votre compte bancaire, cela signifie que votre créancier a obtenu une décision d'un tribunal (titre exécutoire) vous condamnant à payer votre

dette et qu'il a chargé un huissier (et non une société de recouvrement)d'exécuter ce jugement.

avez-vous un accord écrit de l'huissier pour un paiement en plusieurs fois que le créancier n'est pas obligé d'accepter.

cdt